



Aménagement sécuritaire d'un bureau

Prévention de la violence

L'aménagement sécuritaire des espaces de travail constitue un levier important de prévention en matière de violence en milieu de travail. Une organisation réfléchie du bureau permet de réduire les risques, de favoriser un environnement sécuritaire pour le personnel et de faciliter une intervention rapide en cas de situation à risque. Ainsi, certains principes d'aménagement doivent être considérés afin de soutenir à la fois la sécurité des personnes et le bon déroulement des activités.

Réduire la présence d'objets à risque

- Maintenir un bureau neutre et exempt d'objets pouvant être utilisés comme projectiles (ex. : tasse, décorations, pot avec plante);
- Ranger les accessoires nécessaires hors de portée ou dans un espace sécurisé (ex. : brocheuse, ciseaux, coupe-papier, porte manteau ou cintre en métal (privilégié un crochet mural));
- Fixer les cadres et tableaux au mur plutôt que de les suspendre.

Protéger vos informations personnelles

- Éviter d'exposer des éléments permettant d'identifier les proches (ex. : photos de famille, domicile ou écoles des enfants);
- Ne pas afficher de coordonnées personnelles (numéro de téléphone, horaire de travail, etc.).

Assurer l'accès à l'aide

- Évaluer la proximité de collègues ou de ressources en cas de besoin, en tenant compte du moment de la journée et de l'achalandage sur le site;
- En période de faible achalandage, privilégier l'utilisation d'un bureau situé à proximité des collègues et éviter les espaces isolés;
- Disposer d'un moyen de communication accessible: téléphone, intercom, bouton panique (fixe ou mobile)¹;
- En l'absence de bouton panique, un sifflet peut être utilisé pour attirer rapidement l'attention;
- Favoriser des conditions permettant une intervention rapide des collègues (ex. : une porte fermée ne doit pas être verrouillée).

Adapter son positionnement pour assurer un accès à la sortie

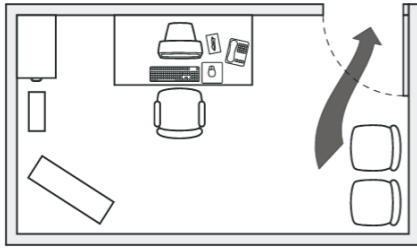
Avant toute rencontre avec un client, l'intervenant doit évaluer si l'aménagement de son bureau est sécuritaire pour la tenue de la rencontre ou s'il est préférable d'opter pour une salle de rencontre.

L'aménagement doit permettre à l'intervenant de:

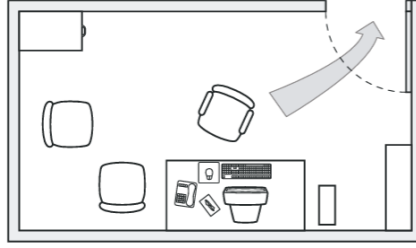
- Quitter rapidement, ou;
- Laisser un passage libre au client, selon la situation;
S'assurer que la voie de sortie est accessible en tout temps.



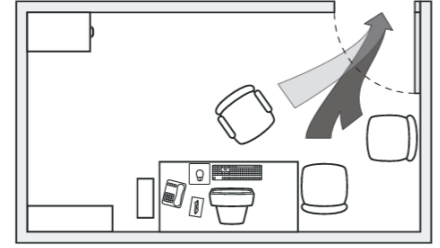
¹ Veuillez-vous référer à vos procédures internes: communication, travailleur seul ou isolé.



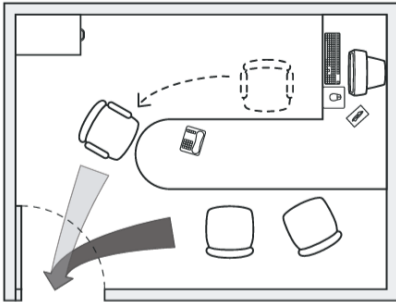
L'intervenant risque d'être coincé par le client. Le client peut fuir.



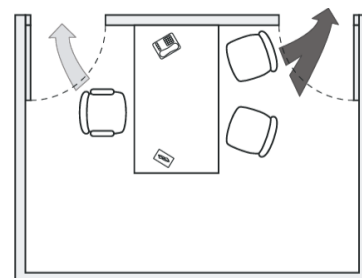
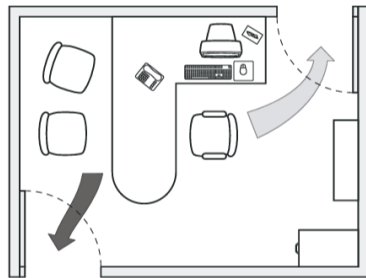
L'intervenant peut fuir. Le client peut se sentir coincé.



L'intervenant et le client peuvent fuir.



Si l'aménagement du mobilier ne permet pas de rester derrière le bureau, l'intervenant doit se positionner de façon à garder un accès dégagé à la sortie, idéalement près de la porte, afin de ne pas se retrouver coincé. La table de travail peut servir de barrière pour maintenir une distance sécuritaire. Le positionnement près du client peut être expliqué comme un moyen de favoriser l'échange.



Lorsqu'un client présentant un potentiel de violence est attendu, il est recommandé de tenir la rencontre dans un bureau ou une salle disposant de deux issues. Idéalement, la sortie principale mène à un corridor ou à un bureau voisin. Si la seconde issue donne sur une pièce fermée (ex. : la salle des archives), la salle doit être équipée d'un moyen de communication permettant au travailleur de contacter l'extérieur.

L'aménagement sécuritaire d'un bureau doit être adapté à la situation de travail, aux activités réalisées et à la clientèle accueillie.

